

Charles RÉMERY, café à Quang-tuc (Tuyên-quang)

Tuyên-quang
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1893 (2), p. 160)

Commerce

Rémery, cultivateur.

Cne Albert Ducarre,
Mission à l'Exposition de Hanoi, 1902, p. 45-46

Syndicat des planteurs du Tonkin

Le Syndicat des planteurs du Tonkin, qui a pour président M. Lafeuille, a réuni dans l'entrée de la galerie T les produits des diverses plantations. Là figurent la concession Rémery, de Tuyên-Quang, plantée en caféiers et abacas ; celle de M. Chaffanjon, où le thé seul est cultivé ; la caféerie de M. Jung ; celle de la Société lyonnaise de colonisation, à Phuc-Luong ; la plantation Ernest Borel, à Coc-nghia ; celles de M. Moutte, à Chi-né ; de MM. Roux et Schaller, à Coc-Thou ; de M. Magnan, à Ninh-Binh ; de MM. Perrin frères, à Tuyên-Quang ; de M. Lévy, à Ninh-Binh, et, enfin, les thés de M. Yvoir, à Quang-Soï, et Lafeuille, à Phû-Nho-Quan. Les échantillons présentés sont de belle qualité et nous serions tentés de voir dans cet ensemble un excellent résultat si M. Rémery lui-même, consciencieusement et franchement, n'avait pris soin de nous mettre en garde par un article paru dans *l'Avenir du Tonkin* sous le titre certainement trop pessimiste mais inquiétant de « La faillite de la colonisation au Tonkin ». Ayant été nous-même sur place voir précisément la concession de M. Rémery, nous avons pu apprécier le courage que ce colon avait eu de donner brutalement la note vraie, tout au moins pour la région de la rivière-Claire. M. Rémery est depuis 17 ans au Tonkin, il avait donc toute l'expérience voulue pour mener à bien ses essais. Ses cafés sont plantés depuis 8 ans ; il a récolté, en 1902, 2.000 kilogrammes, vendus à raison de 1 fr. 60 le kilogramme, croyons-nous ; le café, moisi, était médiocre. Deux hectares viennent d'être plantés en abaca. Les rizières ne peuvent être cultivées faute de bras : des Annamites pris en métagage se sont sauvés avec les avances et les outils qui leur avaient été donnés. Un troupeau de 150 bêtes vit sur la concession, mais des épidémies aux noms variés y sévissent fréquemment. Tel est le bilan de 17 années de travail. On comprend donc l'amertume avec laquelle M. Rémery confessait publiquement sa déception. Or, ni l'argent ni le labeur n'ont manqué à cet essai loyalement fait ; même maintenant, M. Rémery remplace chaque année consciencieusement le cinquième ou le sixième de ses plants de café tués par la maladie ou le climat. Il semblerait que la question soit tranchée, dans cette région du moins (car celle du Thanh-Hoa n'a pas encore fait ses preuves complètement), d'autant qu'un des membres de la chambre d'agriculture a spirituellement imprimé lui aussi : « J'ai toujours été convaincu, non de l'impossibilité de faire pousser du café ici (on fait bien pousser des ananas à Versailles) mais d'en faire une culture économique et rémunératrice ». Une polémique s'est engagée : les collègues de M. Rémery ont défendu leurs essais : l'un d'eux l'a même

pris vivement à partie en contestant le succès de l'abaca. Quelle que soit l'issue de cette discussion entamée depuis 4 mois, nous avons personnellement l'impression sincère que le café dans le Haut-Tonkin ne réussira pas plus qu'il ne réussit sur les hauts plateaux de Madagascar.

Certes, on peut boire du bon café à Hanoi, on en boit d'excellent à Tananarive, mais nous savons comment il y pousse : quatre ou cinq pieds dans un ancien fossé ou un jardin abrité sont chargés de fruits. Pour les plantations en grand, elles ont échoué dans la vallée de l'Ikopa comme elles échoueront dans la vallée du fleuve Rouge.

Une grande exploitation rurale
AU TONKIN
(Revue indo-chinoise, 31 mars 1902, p. 285-287)

Sous ce titre, nous trouvons dans l'excellente revue la « Réforme sociale », fondée par Le Play, un article relatif aux efforts de nos colons tonkinois. Nous le reproduisons avec d'autant plus de plaisir qu'il émane de la plume d'un homme des plus en situation pour l'écrire et qu'il rend hommage à l'un de nos collaborateurs dont les lecteurs de la Revue ont pu souvent apprécier la compétence dans les questions agricoles.

Étant donné l'esprit actuel de la nation française et les efforts de la mère-patrie pour encourager la colonisation, il peut être utile aux planteurs de l'avenir d'être renseignés sur les meilleurs procédés à employer, afin d'éviter les écueils reconnus dangereux par leurs prédécesseurs.

C'est pourquoi j'ai cru bien faire en rédigeant une notice détaillée sur la concession de M. Rémary, agriculteur à Tuyên-Quang. J'ai pu me rendre compte, *de visu*, des efforts et des résultats de ce colon émérite, dans une visite minutieuse que j'ai faite à son exploitation, il y a quelques mois.

M. Rémary a obtenu de l'administration du Protectorat deux concessions situées dans la province de Tuyên-Quang. La première de 100 hectares, accordée à titre provisoire, en 1892, a été transformée en concession définitive en 1897. La deuxième, de 500 hectares, accordée à titre provisoire en 1897, est à peu près complètement mise en valeur, si l'on tient compte des terrains servant de pâturages à un important troupeau de buffles et bœufs.

Ces deux concessions n'en forment, en réalité, qu'une seule, et ont été accordées sans réserves ni servitudes, en raison de ce qu'elles étaient en friche bien antérieurement à l'occupation de Tuyên-Quang par les Français.

M. Rémary, avant de se fixer à Tuyên-Quang, était installé, dès 1889, sur le territoire des communes de Phu-Hai, Đông-Chuong, canton de Bi-Lê, dans la même province. En 1890, il eut sa ferme pillée et brûlée par les pirates chinois et dut abandonner sa concession.

Son exploitation actuelle comporte :

- 1° Une plantation de 15.000 caféiers, plantés dès 1895, et en plein rapport ;
- 2° Une plantation de 10.000 abacas, en voie de développement ;
- 3° L'élevage des bestiaux, plus quelques juments. Le Protectorat, pour encourager l'élevage, accorde des subventions aux éleveurs dans certaines conditions et sous le contrôle du chef de service vétérinaire ; mais M. Rémary n'a point eu cette faveur ;
- 4° Une exploitation des cultures du pays : riz, manioc, jute, ramis, etc., en métayage avec des indigènes.

Je vais décrire successivement ces diverses entreprises en tenant compte des remarques qu'a présentées M. Rémary sur chacune d'elles.

Caféiers. — Contrairement à ce qui s'est produit pour nombre de colons planteurs de caféiers, M. Rémary a pu conserver, après sept années, des caféiers très robustes, au feuillage toujours vert, et donnant des graines non coulées. Ce résultat tient, pense-t-il, à la nature de sol qu'il a choisi. Il a cherché, sur sa concession, des mamelons boisés, formés d'un mélange d'argile et de silice ferrugineuses, très meuble et désagrégé jusqu'à une grande profondeur. Ce sol, enrichi plus tard par des fumures appropriées, n'a opposé aucun obstacle au développement tant du *picot* que du *chevelu* et a augmenté la résistance du caféier au fur et à mesure de sa croissance. M. Rémary a enrayé la croissance hâtive des plants — résultant des conditions climatériques de la colonie — par un écimage constant et l'opération de la taille des gourmands pendant toute l'année. À la suite de ces soins, le caféier s'est renforcé de branches latérales au feuillage épais, qui, en abritant la tige principale contre les rayons solaires, a atténué les désordres produits par le « ver du Brésil » ou « borer ». J'ai pu remarquer, en effet, que ces parasites attaquaient de préférence les arbustes dont les tiges étaient exposées au soleil, ainsi que les branches latérales, assez éloignées les unes des autres et dégarnies de feuilles.

Enfin, M. Rémary a exécuté un désherbage continu et abrité sa plantation par des bananiers, suppléant à l'épuisement produit par ceux-ci à l'aide de fumures très intensives. M. Rémary m'a déclaré que l'abri était indispensable, dans une plantation, pour les caféiers de quatre à huit ans. En tous cas, j'ai pu constater les différentes évolutions du caféier, sur des plants de tout âge, et l'amélioration successive réalisée. Enfin, les plus vieux plants étant très chargés de graines. On peut en conclure que la culture du café peut être entreprise au Tonkin, sans mécomptes, sous condition, bien entendu, que les planteurs qui s'en occuperont soient travailleurs, patients et expérimentés. J'ai vu un caféier, planté en 1889 à Phu-Dai, transplanté à Tuyên-Ouang en 1890, submergé, à plusieurs reprises, par les grosses inondations de 1893 et 1894, au tronc récépé, à la suite d'attaques par le « borer », et aujourd'hui en pleine prospérité, très grand, très vert, indemne de moisissures et chargé de fruits.

M. Rémary insiste sur l'obligation pour le planteur d'exercer une surveillance continue, et de visiter chaque pied au moins une fois par mois. Ceci limite forcément l'action du planteur à une superficie relativement restreinte, et explique pourquoi de grandes plantations entreprises avec des moyens insuffisants doivent fatalement dépérir, après quelques années, ne pouvant être suffisamment observées et rigoureusement travaillées, pied par pied.

M. Rémary estime que, pour un colon qui fait école, une plantation de caféiers ne peut fournir un bon rendement qu'après sept ou huit années. L'adaptation du sol à la plante ne s'opère guère qu'après pareil laps de temps.

Abacas. — M. Rémary possède des abacas très vigoureux, chaque pied-mère rejette quatre à six drageons, parfois davantage. Il m'a dit étudier ce produit depuis 1890 ; ajoutant que sa plantation actuelle provenait uniquement de six plants d'abacas donnés par M. Martin, ancien directeur du jardin d'essai, à Hanoï. Les terrains qu'il a choisis pour ce textile sont, préférablement, les dernières croupes de mamelons à pentes douces, dont le sol jouit de la même constitution que celle qui a été décrite plus haut (les dits terrains étant enrichis par des humus provenant des sommets non déboisés et entraînés par les pluies). J'ai constaté le bon état de cette plantation, très soignée, et j'ai pu apprécier, par les procédés de culture et de décortication, que l'abaca serait certainement dans quelques années un produit de valeur, recherché par l'indigène.

L'importation des cultures étrangères n'aura, en somme, d'importance au point de vue économique, que lorsque l'indigène se sera rendu compte de leur rendement, et des bénéfices qu'il peut en tirer. D'ailleurs, il connaîtra un jour que ces cultures sont appropriées à sa force et à ses habitudes. Aussi l'abaca aura pour lui, dans l'avenir,

d'autant plus d'attraits que son mode d'entretien est celui du bananier comestible, sa longévité plus grande et son rapport plus considérable.

Élevage. — M Rémary possède quelques juments régulièrement saillies, et des poulains de tout âge, provenant d'étalons indigènes. Il possède aussi un troupeau d'une centaine de têtes de bétail, vaches laitières et veaux, dont il tire profit en vendant lait, fromages et beurre.

Métayage. — Je vais décrire maintenant le système de métayage adopté par M. Rémary pour remettre en culture les terrains de sa concession qui, autrefois déjà, étaient cultivés en rizières. Ce système compense, dans d'égales conditions, les obligations respectives du propriétaire et des fermiers. On ne saurait, dit M. Rémary, être trop équitable avec des indigènes, même naturellement fourbes et retors, qui savent prendre prétexte de la moindre injustice pour exhaler leur mauvaise foi. La meilleure ligne de conduite envers eux est de se comporter plutôt avec une exagération de bonne foi.

M. Rémary ne fait ni prêts de buffles, ni prêts sur récolte aux villages voisins. Il installe, de toutes pièces, sur ses terres des indigènes pauvres qu'il recrute dans quelques provinces du Delta.

La redevance qu'il exige d'eux est en raison de la qualité et de la quantité de la récolte, supportant ainsi avec ses métayers les pertes résultant d'une mauvaise année.

M. Rémary occupe actuellement une quarantaine de familles réparties en une douzaine de fermes. Ces fermes sont isolées, au centre des lots qui leur sont affectés. Cette disposition permet au propriétaire de vérifier le travail de chaque famille, et, en outre, évite les désagréments inhérents à une agglomération trop compacte, tels que incendie, épidémie, etc.

La superficie en rizières cultivées est actuellement de 200 hectares plus une centaine d'hectares en préparation. Voici les renseignements que m'a donnés M. Rémary sur le mode de gestion de ce système du métayage.

Les dépenses se décomposent de la façon suivantes : 1° transport des familles à Tuyên-Quang (y compris frais de recrutement) ; 2° constructions des fermes, achat de matériel aratoire, buffles et graines ; 3° avances en argent et riz, pour leur alimentation jusqu'à la rentrée de la première récolte ; 4° travaux d'irrigation.

Des contrats de louage sont passés avec les chefs de famille pour des périodes de 3, 6, 9 années. Le minimum de rizières à cultiver par famille est de huit mâu par an ; le lot affermé à chaque famille varie de 12 à 15 « mâu ». Le « mâu » a 66 mètres de côté en moyenne. Cette mesure agraire varie un peu suivant les provinces.

Pendant les deux premières années, par suite des défrichements et de la mise en état du sol, les familles n'ont à rembourser que les avances décrites au paragraphe 3 des dépenses citées ci-dessus. À compter de la troisième année, M. Rémary prélève la moitié de la récolte de riz, à l'exclusion de toutes cultures annexes : maïs, manioc, patates, etc., qui sont entièrement au profit des indigènes.

Comme on le voit, l'importance de cette redevance en nature est subordonnée à l'état de la saison et au travail des indigènes. Cette redevance représente l'intérêt d'un capital immeuble figuré par les dépenses énoncées aux paragraphes 1, 2 et 4.

Ce système exige forcément de la part du colon une surveillance de tous les instants, ainsi qu'une parfaite connaissance des cultures indigènes pour pouvoir les contrôler ; il faut aussi pour le colon beaucoup de tact et de modération, car son succès est lié aux avantages que trouve son métayer sur la concession. Les résultats obtenus par M. Rémary, tiennent évidemment à sa connaissance des mœurs de l'indigène, et à sa manière de les diriger.

J'ai visité ses fermes et je les ai trouvées très proprement tenues. Ce n'était pas la case vide, abritant provisoirement une famille campée là, sans souci du moindre bien-

être, mais un véritable foyer pourvu de tout le nécessaire, animé par des femmes, des enfants occupés aux petits travaux du logis. Rien ne manquait à cette animation qu'égayaient encore des bandes de poules et de canards. On voyait, là, la famille définitivement installée et espérant en l'avenir. Du reste, je savais déjà avec quelles précautions M. Rémerly choisissait ses fermiers, avant de les adopter définitivement, et aussi avec quelle sollicitude il s'occupe d'eux. C'est ainsi qu'il soigne ses travailleurs malades et leur accorde des secours dans les années critiques.

Il convient de remarquer que M. Rémerly ne fait tort ni aux communes dont dépendent les indigènes qu'il emploie, ni au Protectorat, en ce sens que ses fermiers continuent à payer la taxe individuelle dans leur commune, que, d'autre part, il soustrait à ces mêmes communes des individus qui seraient à leur charge, en cas de disette. Ces indigènes, tirés du Delta, où la population se trouve comprimée, besogneuse et, par suite, assez mal intentionnée, se transforment ici en travailleurs actifs, défrichant des terrains abandonnés, augmentant leurs besoins, par suite d'un travail rémunérateur. Ils forment ainsi un facteur important pour le développement futur d'une région qui est à repeupler.

Je termine cette notice en exprimant la conviction intime que l'exploitation de la concession de M. Rémerly, avec son système de métayage, est appelée à un brillant avenir. Ce colon mérite, à ces divers points de vue, les félicitations les plus élogieuses.

Baron P. de Goy¹,
résident de France à Tuyên-Quang.

Ministère de l'agriculture.
Mérite agricole

Journal officiel de la république française, 23 novembre 1903, p. 7076)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Exposition_Hanoi-1902-1903.pdf

Grade de chevalier.

Rémerly (Charles), membre de la chambre d'agriculture du Tonkin à Tuyen-Quang : création d'une importante plantation de caféiers et d'abacas. Auteur de nombreuses études sur l'agriculture. A collaboré à l'organisation de l'exposition de Hanoi.

Distinction méritée
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 novembre 1903)

En publiant, ces jours derniers, la dépêche Havas qui donnait la promotion dans l'ordre du mérite agricole, nous avons relevé le nom de M. Charles Rémerly, bien connu des lecteurs de *L'Avenir du Tonkin* dont il est l'un des plus anciens et aussi des plus fidèles collaborateurs.

En lui présentant ici nos félicitations et nos compliments, nous sommes heureux de souligner l'acte de justice — un peu tardive — que l'on a accompli en lui décernant une décoration agricole.

Rémerly est l'un des plus anciens sinon le plus ancien planteur de tout le Tonkin. Il a fait de nombreux et, publiant des études agronomiques, a fait profiter des succès tous ceux qui ont bien voulu le lire. Manuellement, car il a plus d'une fois lui-même, tout comme Cincinnatus, manié la herse, la faux ou la charrue, et

¹ Pierre de Goy (1857-1930) : ancien lieutenant de la Légion étrangère devenu administrateur civil. Officier de la Légion d'honneur :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Legion_honneur_1886-1944-IC.pdf

intellectuellement, en de nombreux articles de journaux ou de revues, il a été l'un des pionniers, l'un des vulgarisateurs de la colonisation agricole au Tonkin.

Il n'a eu que le tort de ne point savoir se faire valoir.

Encore une fois, nos plus sincères et nos plus amicales félicitations. — V. L et de L.

CHRONIQUE LOCALE

[Conflit avec Joseph Perrin]

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juillet 1904)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Perrin_freres-Tuyen-Quang.pdf

Hier matin a eu lieu à la Résidence supérieure, sous la présidence de M. Fourès, la réunion du Conseil de Contentieux.

La première affaire examinée est celle de M. Rémary contre M. Perrin, tous deux colons à Tuyen-Quang. Il s'agissait d'une délimitation de leurs concessions faite par l'ancienne autorité militaire. M. Rémary demande la délimitation en ligne courbe, M. Perrin maintient celle en ligne droite, telle qu'elle lui a été établie.

Le Conseil décide que la délimitation avec la ligne droite est la seule valable et condamne M. Rémary, à tous les dépens.

.....

LA RÉGION

Tuyen-Quang

(*L'Avenir du Tonkin*, 19 février 1905)

Les plantations d'abaca, de M. Rémary sont très belles et pleines de promesses et ainsi que vous le demandiez ces jours-ci, le service de l'agriculture devrait aider à la propagation de cette culture qui peut avoir pour notre colonie un très gros intérêt.

LA RÉGION

Tuyen-Quang

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mai 1905)

.....

La plantation d'abacca de M. Rémary est véritablement pleine d'espérances.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN

Liste des électeurs

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, p. 773-774)

102. Rémary (Maurice-Charles-Victor), planteur, Tuyen-quang ;

LA RÉGION

Tuyen-Quang

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1906)

.....
Aux portes de la ville, entré chez M. Rémerly, le colon de la première heure, l'ami et le collaborateur apprécié de *L'Avenir du Tonkin*. Il a été souffrant lui aussi ces jours-ci mais nous sommes heureux de le voir se remettre de jour en jour. De tout cœur, nous lui adressons nos souhaits de complet rétablissement.

Chambre d'agriculture
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juillet 1906)

.....
M. Rémerly a été désigné comme délégué titulaire au Conseil du contentieux et du Protectorat.

AGRICULTURE
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 janvier 1907, p. 2, col. 5)

Relevé dans la « Dépêche Coloniale » l'entrefilet suivant :

« Une Compagnie vient de se constituer à Manille au capital social de 1.200.000 pesos pour l'achat et la mise en location des machines système Welborne pour l'extraction de la fibre d'abaca. Son président est M. Welborne lui-même, haut fonctionnaire du Gouvernement, directeur du Service agricole. »

Il nous semble dès lors, en raison de cette découverte, jointe à celle de ami M Duchemin que la Direction d'Agriculture n'a plus d'objections à faire au point de vue du rendement en fibres par jour et par coolie de l'abaca au Tonkin.

Nous savons que les plantations de M. Rémerly ont abouti au résultat végétatif cherché, qu'elles peuvent par conséquent être les pépinières propres à la fois, et à la multiplication, et à la sélection de l'abaca, outre les nombreux plants qui sont en état pour créer des plantations de rapport immédiat. Qu'attend-on donc pour donner à cette culture l'estampille officielle et la conseiller aux planteurs et aux indigènes. Voilà une belle occasion pour nos résidents d'aider au développement économique de leur province par des cultures d'abacas qui produiront les meilleures fibres.

PLANTATIONS EUROPÉENNES AU TONKIN
in Eugène Jung, ancien vice-résident de France au Tonkin,
L'avenir économique de nos colonies, Flammarion, Paris, 1908

[53] M. Rémerly, à Tuyên-Quang, après des essais de toute nature, s'est décidé pour la ramie et l'abacca ou chanvre de Manille et fabrique du chanvre.

Concessions européennes à Tuyên-Quang
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 425)

Il existe 4 concessions qui sont toutes situées au Sud et à proximité de Tuyên-quang.

La culture qui paraît avoir le plus tenté le colon est celle du caféier. L'espèce qui donne ici le meilleur résultat est le grand Bourbon. Les autres espèces, Libéria, moka, sont moins productives.

Les deux principaux planteurs de café, M. Rémerly et M. Couvetté, partent de deux principes bien différents. M. Rémerly est partisan de l'ombrage. Entre ses caféiers, plantés en quinconce, il entretient des touffes de bananier où d'abacca. Outre l'ombre qu'elles produisent, ces plantes auraient l'avantage de fumer la terre par suite des nombreuses feuilles qui tombent et se décomposent. De plus, les fruits du bananier et la fibre textile qu'on retire de l'abacca sont une petite source de profits.

Chez M. Couvetté, au contraire, entre les plants de café, le sol est soigneusement sarclé, et la plante n'est protégée du soleil par aucun arbre.

Le caféier [est] d'un bel aspect dans le secteur et tout porte à croire que les colons en tireront profit, quand leurs plants, encore jeunes, auront atteint leur complet développement.

Deux insectes particuliers à cet arbuste sont à redouter. Le *xylotréehus quadrupé* dépose ses œufs sur les tiges mêmes. Sa larve jaune se développe entre l'écorce et l'aubier, et perfore la tige, qui casse net sous l'influence du vent.

Le deuxième insecte est le *xylotrupes coffea indica*, dont la larve se développe en suivant le canal médullaire des tiges. On peut détruire ces larves en incinérant la partie de la branche atteinte. Mais un bon fumage et des soins constants qui donnent de la vigueur à la plante sont les meilleurs préventifs contre ces parasites.

La cueillette de la graine ne se fait généralement que lorsque la pulpe est arrivée à une couleur rouge brun. Mais ici, dès que la pulpe commence à rougir, il est rare qu'elle ne soit insolée et ne pourrisse. Aussi est-il bon de faire comme les Annamites pour les fruits du pays, cueillir la graine avant sa parfaite maturité, tout au moins pour les plants imparfaitement abrités.

Les grains cueillis sont décortiqués et soigneusement séchés, puis livrés au commerce.

CONCESSION RÉMERY. — 600 hectares dont 67 à titre définitif situés entre l'ancienne et la nouvelle route de Phu-yên-Binh. La plantation de café comprend 10.000 pieds qui ont commencé à produire cette année. Parmi les caféiers : des bananiers et des abaccas (bananier de Manille). Une plantation d'aréquiers. Une vingtaine d'hectares de rizières cultivées par des Annamites établis sur la concession.

CONCESSION GÉRARD. — 80 hectares entre le Ngoi-cha et la rivière Claire. Une grande partie de cette concession est régulièrement inondée chaque année.

Un peu de riz et de maïs.

M. Gérard est, paraît-il, en pourparlers avec M. Laumônier pour la vente de sa concession.

CONCESSION LAUMONIER. — 465 hectares à titre provisoire situés au bord de la rivière Claire et 15 hectares pour l'exploitation de la pierre à chaux.

M. Laumônier fait surtout l'élevage du bétail et de la basse-cour. Il a également des rizières et très peu de café.

CONCESSION COUVETTÉ. — Elle comprend 100 hectares à titre provisoire. C'est la plus prospère. La plantation de café contient 10.000 pieds, bien entretenus. Deux grandes écuries en briques destinées à l'élevage des bœufs et des chevaux. La basse-cour très nombreuse est composée des deux bâtiments également en briques. Enfin, quelques hectares sont cultivés en rizières.

Les épizooties ont causé cette année un assez grave préjudice à l'élevage dans la région de Tuyên-quang. M. Laumônier a perdu la moitié de son troupeau, et M. Couvetté une trentaine de têtes. Mais le sol est bon et les plantations ont un bel aspect. Les colons ont compris qu'il ne fallait pas se borner à faire une seule culture, qui

donne souvent des déboires, et qu'il fallait avoir plusieurs cordes à son arc. Tous ont des rizières qui assurent la nourriture des indigènes qu'ils emploient, et sont de plus d'un certain profit.

Enfin, tout fait espérer que les concessions du secteur de Tuyên-quang, qui sont encore en ce moment dans la période ingrate, donneront d'excellents résultats dans un avenir peu éloigné.

Province de Tuyên-Quang
Concessions et colonisation
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 274)

La plus ancienne concession de la province est celle de M. Rémary qui, au Tonkin depuis plus de vingt-cinq ans, est établi dans la province depuis plus de vingt ans. M. Rémary s'occupe particulièrement de la culture du café et de l'abaca, plante à fibres textiles, qui ressemble au bananier et dont le rendement n'est pas encore exactement connu, malgré les expériences qui se poursuivent depuis plusieurs années et les discussions nombreuses auxquelles a donné lieu l'avenir de cette culture. — La concession Rémary, très intéressante à visiter par la variété de ces sites et de son sol, se prêterait à une exploitation plus intense, si le concessionnaire ne se heurtait depuis de longues années à la difficulté du recrutement de la main-d'œuvre.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN
Liste des électeurs, Année 1911
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 334-335)

104 Rémary, Charles, planteur, Tuyên-quang.

TUYEN-QUANG
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mai 1914)

Vol de vaches. — Après le vol de deux buffles commis dans la nuit du 15 au 16 courant au préjudice d'un cultivateur indigène, demeurant au village de Y-La, qui a fait vainement des recherches, vient celui de deux vaches, commis dans la nuit du 21 courant, au préjudice de M. Rémary, colon à Tuyên-Quang et dont les auteurs, cette fois, ont été pincés grâce à la dénonciation de leurs complices.

Dans la nuit du 21 courant, vers 4 h., le coolie Luong van Hon, de garde au parc à bœufs de la concession de M. Rémary, se réveilla et remarqua que la porte du parc était ouverte. Immédiatement, il se mit à compter le bétail et constata la disparition de deux vaches.

Aussitôt, avec un de ses camarades, il partit pour suivre les traces des voleurs sur la route de Phu-yên-Binh jusqu'au kilomètre 12. Là, il perdit les traces. Il entra alors dans la rizière et arriva au village de Hang Hon. À un kilomètre plus loin, le coolie trouva les 2 vaches, attachées à un arbre dans la forêt. Les voleurs avaient pris soin d'attacher le nez des animaux pour les empêcher de crier.

Le coolie alla trouver le ly-truong du village de Hang Hon, et lui fit part de la découverte sur le territoire de son village de deux vaches qui avaient été volées à M. Rémary.

Le ly-truong fit alors arrêter quatre habitants de son village qu'il conduisit devant M. Rémy, en même temps que le coolie qui ramena à son patron les bêtes retrouvées. Deux autres Annamites, La-Giang et Cat van, auteurs du vol, avaient pris la fuite ; ils furent arrêtés quelques jours après au village de Y La.

De l'enquête ouverte par la gendarmerie, il ressort que ces deux Indigènes, après avoir volé les bêtes et les avoir mises en sûreté dans la forêt, se rendirent chez un cultivateur du village de Hang Hon et proposèrent de lui vendre à bon marché deux vaches qu'ils avouaient avoir volées dans un village voisin.

Il» ont été incarcérés au poste du commissariat. La-Giang et Cai-Van possèdent la pire réputation. La-Giang a été condamné à six ans de prison pour pillage par le tribunal indigène de Tuyên-Quang. Espérons que notre province sera débarrassée de ces peu intéressants personnages.

(Annuaire général de l'Indochine française, 1922, p. 77, 106)

Rémy, planteur à Tuyên-Quang.

Agriculture et élevage dans la province de Tuyên-Quang
Extrait de la monographie de la province de Tuyên-Quang,
Notice de l'administrateur adjoint en 1933.
(L'Éveil économique de l'Indochine, 11 mars 1934)

Concession Rémy à Quang-Tuc, Barlatier à Tuyên-Quang, Rivière à Quang-Cu, Albert à Cay-Vông, ayant des superficies de 400 à 600 hectares et exploités en rizières, caféiers et cannes à sucre.

Toutes ces exploitations ont un essor relativement lent mais sont susceptibles d'un bel avenir.
